

DOSSIER

**Le bien-être animal,
c'est l'affaire de tous**

L'Info Noaillaise

JOURNAL MUNICIPAL

**Chères
Noaillaises
Chers
Noaillais**



VIE MUNICIPALE

4 Compte rendu de la reunion du conseil municipal du 22 décembre 2020

DOSSIER

5 Dossier spécial : Le bien-être animal, c'est l'affaire de tous

VIE COMMUNALE

- 10** Les travaux de la rue de Boncourt redonnent du cachet à ce quartier historique
- Commerce local : serrons-nous les coudes !
- Zoom sur un commerce : Retour sur l'installation de Sushi Tori
- Elections départementales : à quoi servent-elles ?
- Le signal d'alerte aux populations
- Une communication renforcée
- Portrait : La Mairie accueille deux nouveaux apprentis : rencontre avec Marine et Damien !
- Fêter l'arrivée des petits Noaillais est une tradition à Noailles.
- Le Centre Communal d'Action Sociale vous informe
- Nouveau calcul des APL : ce qui change en janvier 2021
- Nouvelles cartes d'invalidité
- Cimetière : lancement d'une procédure de reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon
- Fleurissement : découvrez les plantations réalisées à l'école et rue de l'Avenir

Réduction des déchets : découvrez les boîtes à livres / Le Saviez-vous ? / Libère ta boîte aux lettres avec l'autocollant Stop-Pub / SOS ma poubelle déborde ! /

Balade inspirante dans le Bois du Larris

La minute faune flore : Que deviennent les insectes en hiver ?

Violences au sein du couple : orientation et accompagnement

RETOUR EN IMAGES

22 Illuminations de Noël & créateurs sur le marché

Le Noël des écoliers

Vœux du Maire, à l'ère du numérique filmé en plein air !

VIE ASSOCIATIVE

26 AS Noailles Cauvigny

Noailles Basket-Ball

Amicale Bouliste Noaillaise

Les Sapeurs-pompiers

Les P'tits Petons

Judo Club de Noailles

L'AIPEEN

Impressions Plurielles

Thelle Emplois

Vaccins Covid : se faire vacciner

Sur le plan national, la campagne de vaccination qui a débuté à la mi-janvier, représente un enjeu pour les mois à venir afin de peut-être sortir de cette crise sanitaire, ce que nous espérons tous. Je tiens à vous rappeler que nous sommes toutes et tous en première ligne dans ce combat, en suivant cette campagne de vaccination, en respectant les gestes barrières ainsi que toutes les consignes qui nous sont imposées pour venir à bout de cet ennemi invisible.

Aussi, face à ce contexte particulier d'isolement et de confinement, nous avons renforcé notre communication, devenue un lien indispensable. Nous nous adaptons au travers de nouveaux médias. Grâce à notre page Facebook, qui compte maintenant près de 900 abonnés, vous pouvez suivre l'essentiel de nos informations communales. Un système d'alerte sur téléphone portable est actuellement mis en place. Il vous permet de recevoir les informations importantes, d'être alertés et de renforcer ainsi notre sécurité à tous.

La sirène de la ville, perchée sur le toit de l'Hôtel de Ville, dont bon nombre d'entre nous se souviennent, va reprendre du service. Héritage de notre système de secours

communal, nous estimons que celle-ci fait aussi partie de notre patrimoine, elle est empreinte d'une valeur symbolique forte et nous rappelle notre appartenance à notre belle commune. Cette mise en œuvre permettra également de vérifier son bon fonctionnement et de veiller à son entretien. **Elle sonnera donc chaque 1er mercredi du mois à midi précise, et ceci, à partir du 7 avril prochain.**

Comme chacun d'entre vous, j'espère que les prochains mois et l'arrivée du printemps seront synonymes de plus de liberté, de la réapparition des manifestations et de la réouverture des cafés et restaurants. En attendant, je vous invite à découvrir ce nouveau numéro de l'Info Noaillaise enrichi au fil des éditions pour votre plus grande satisfaction.

Bonne lecture et au plaisir de vous croiser masqués dans les rues de Noailles !

Benoît BIBERON
Votre Maire

Retrouvez-nous sur www.noailles60.fr et [ville de Noailles](https://www.facebook.com/ville.noailles)

Conception et rédaction :
Mairie de Noailles,
Service Communication,
1 rue de Paris - 60430 Noailles
Tél. : 03 44 03 30 61
Fax : 03 44 03 51 30

Directeur de la publication :
Benoît BIBERON
Impression :
Idée claire Communication:
2 rue Konrad Adenauer
60000 Beauvais

N°ISSN : en cours
Tirage : 1500 exemplaires
Dépôt légal : mars 2017

© Crédit photos :
Mairie de Noailles, Alain Bizouard, Allez Bon Débarras,
l'ASNC, Noailles Basket-Ball, Judo Club de Noailles, Amicale
Bouliste Noaillaise, les Jeunes Sapeurs-pompiers, l'AIPEEN,
les P'tits Petons, Impressions Plurielles, Thelle Emplois



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2020

Tableau des emplois communaux

> Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le tableau des emplois tel qu'il a été présenté.

Avenant à la convention avec la SA HLM de l'Oise

> Le Conseil Municipal a autorisé le Maire, à l'unanimité, à signer l'avenant à la convention avec la SA HLM de l'Oise.

Vente du 38, rue de Paris : Signature de l'acte de vente

> Le Conseil Municipal a autorisé le Maire, à l'unanimité, à signer l'acte de vente du 38, rue de Paris.

Avenant au marché MEDINGER pour les travaux rue de Boncourt

> Le Conseil Municipal a autorisé le Maire, à l'unanimité, à signer l'avenant au marché MEDINGER d'un montant de 6 577.00 € H.T. ce qui porte le marché à 446 076.80€ H.T.

Avenants aux marchés des travaux de l'hôtel de ville

> Le Conseil Municipal a autorisé le Maire, à l'unanimité, à signer les avenants aux marchés de travaux de l'hôtel de ville pour les montants suivants :

- Lot 1 – Gros œuvre/ravalement
Entreprise MDS60 pour un montant de 4 180.00€ HT soit un marché total de 37 648.50€ HT
- Lot 2 – Menuiseries bois/agencement
Entreprise Menuiseries DUMOULIN pour un montant de 357.14€ HT soit un marché total de 91 272.14€ HT
- Lot 4 – Electricité courants forts, courants faibles/VMC
Entreprise SAROUILLE pour un montant de 1 835.78€ HT soit un marché total de 36 452.98€ HT

- Lot 5 – Plomberie/chauffage
Entreprise MDS60 pour un montant de 4 120.00€ HT soit un marché total de 21 814.50€ HT
- Lot 7 – Carrelages/faïence
Entreprise SOTRAFRAN pour un montant de 1 339.80€ HT soit un marché total de 17 019.80€ HT

Rattachement des charges et des produits à l'exercice

> Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer à 500 € TTC le seuil en dessous duquel le rattachement des charges et produits à l'exercice ne sera pas effectué.

Vote de principe sur la modification du PLU

> Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de modification du PLU dont la Société VERDI sera chargée de la mise en œuvre pour un coût de 6 180.00€ H.T.



Le bien-être animal, c'est l'affaire de tous

Depuis 2020, la Municipalité met en place une démarche active de sensibilisation en faveur de la condition animale. Le bien-être animal est l'affaire de tous, et certaines règles sont à connaître afin de protéger son animal et favoriser le bien vivre ensemble au sein de la commune.

Beau bilan pour la campagne de stérilisation des chats errants

Lancée fin octobre 2020, c'est grâce à un travail impliqué, mené entre l'Ecole du chat de Mouy et la commune que nous obtenons en si peu de mois ces résultats :

- 12 chats ont pu être stérilisés et pucés dont :
 - 7 chats qui ont eu le bonheur de pouvoir trouver un foyer et même un jardin
 - 5 chats ont été relâchés

La Commission dédiée à la condition animale remercie l'ensemble des personnes ayant adopté un ou deux chats afin que des frères puissent rester ensemble mais également les donateurs qui ont généreusement déposé de la nourriture à la Mairie.



Stephan Hubert
Merci beaucoup pour cette initiative qui devrait être suivie par toutes les municipalités qui ne font malheureusement rien pour certaines pour aider nos amis les animaux. En stérilisant même si remis sur le terrain quand inadaptables, ils ne se reproduisent plus et un petit groupe maîtrisé est bien plus accepté aussi. Ces pauvres minous n'y sont pour rien s'ils ont eu de mauvais maîtres .. Merci encore et bravo à vous.

RAPPEL : La stérilisation, un acte de protection envers les chats de notre commune

La campagne de stérilisation engagée par la ville en partenariat avec l'Ecole du chat de Mouy, la Fondation Brigitte Bardot ainsi que la clinique vétérinaire Castelvét à Bresles se poursuivra en 2021. Si vous constatez la présence de chats adultes errants ou une portée de chatons dans votre quartier, merci de contacter la mairie : **03 44 03 30 61 - mairie.accueil@noailles60.fr**

En effet, il est recommandé de stériliser les chats avant leur puberté, c'est-à-dire dès l'âge de 4 mois. Cet acte effectué par un vétérinaire permet de limiter les abandons liés aux naissances non souhaitées mais apporte aussi un impact positif sur sa santé à venir. C'est ainsi que les taux de maladies infectieuses et tumeurs se voient diminuer, au bénéfice d'une espérance de vie plus longue ainsi qu'une action de certains traitements qui n'agissent que sur des chats stérilisés tel que l'hypothyroïdie ou le diabète. Au quotidien, cela peut être un confort pour chaque noaillais car ces chats ne délimitent plus leur territoire par des urines malodorantes, ne miaulent plus en pleine nuit, ne bagarrent plus...



LA STÉRILISATION

Une chatte est féconde à partir de 6 mois.
La gestation dure 2 mois.
Une chatte peut avoir 3 portées par an, avec 4 à 8 chatons par portée, jusqu'à la fin de sa vie.



Obligation de déclarer en mairie et museler les chiens de catégorie

La législation en vigueur concernant les chiens dit "de catégorie" est stricte et il est indispensable que les propriétaires la connaissent.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2010 et conformément à la loi du 20 juin 2008, un permis de détention obligatoire est délivré, par la commune de résidence du propriétaire, pour les chiens de 1^{ère} catégorie (chiens d'attaque) et de 2^{ème} catégorie (chiens de garde et de défense). Pour obtenir ce permis, qui remplace la simple déclaration jusqu'alors requise, le propriétaire doit communiquer à la mairie des certificats.

Si vous n'avez pas encore déclaré votre animal, rapprochez-vous au plus vite des services de la mairie.

Obligations	Chiens de catégorie 1	Chiens de catégorie 2
Identification	Obligatoire	Obligatoire
Vaccination contre la rage	Obligatoire	Obligatoire
Stérilisation	Obligatoire	Non obligatoire
Assurance responsabilité civile	Obligatoire	Obligatoire
Possession d'un permis de détention*	Obligatoire	Obligatoire
Possession d'une attestation d'aptitude	Obligatoire	Obligatoire
Évaluation comportementale du chien	Obligatoire	Obligatoire
Restrictions		
Acquisition	Interdit	Autorisé
Cession à titre onéreux ou gratuit	Interdit	Autorisé à condition que le chien soit cédé avec un certificat vétérinaire mentionnant la catégorie du chien
Importation ou introduction sur le territoire français	Interdit	Autorisé
Accès aux lieux publics, transports en communs et locaux ouverts au public	Interdit	Autorisé à condition que le chien soit muselé et tenu en laisse par une personne majeure
Accès à la voie publique et aux parties communes des immeubles collectifs	Autorisé à condition que le chien soit muselé et tenu en laisse par une personne majeure	Autorisé à condition que le chien soit muselé et tenu en laisse par une personne majeure
Voyage en avion	Interdit	Autorisé (uniquement sur les vols Air France et les vols de fret)

Source : agriculture.gouv.fr

Tous les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories âgés de plus de 8 mois doivent effectuer une formation d'une durée de 7 heures à l'issue de laquelle lui est délivré une attestation d'aptitude et faire réaliser, par un vétérinaire habilité par la Préfecture, une évaluation comportementale du chien.

Pour les chiens âgés de moins de 8 mois, un permis de détention provisoire sera remis au propriétaire sur la base des autres documents. Ce permis provisoire sera valable jusqu'aux 12 mois de l'animal.

Une nouvelle évaluation comportementale devra être effectuée à intervalles réguliers, entre 1 an et 3 ans, selon le niveau de dangerosité du chien établi par le vétérinaire. La liste des vétérinaires et des formateurs habilités est disponible auprès de la Préfecture et accessible sur leur site internet.

Tout propriétaire qui aura rempli ces obligations et qui se verra délivrer le permis de détention, devra être en capacité de le présenter aux forces de police dès lors qu'il se trouve sur la voie publique accompagné de

son animal. En cas de non-respect de ces dispositions, des sanctions sont prévues par la loi du 20 juin 2008. Le défaut de permis de détention est ainsi puni de 3 mois d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende et peut conduire, à terme, à l'euthanasie de l'animal.

Pour information, cette loi précise également que les chiens de 1^{ère} catégorie sont désormais interdits dans les transports en commun, les locaux ouverts au public et les parties communes d'immeubles collectifs. Dans tous les autres lieux, ils devront obligatoirement être muselés et tenus en laisse.

Quelles différences entre 1^{ère} et 2^{ème} catégorie ?

La catégorie 1 relative aux "chiens d'attaque"

Ce sont des chiens sans pedigree non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture mais assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de races :

- Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier (communément appelés "pit-bulls")
- Mastiff, (communément appelés "boer-bulls")
- Tosa

Bon à savoir :

Il est interdit de vendre, d'acheter, d'importer, ou d'introduire un chien de 1^{ère} catégorie depuis 1999 ! L'adoption après cette date auprès d'une association de protection animale peut être autorisée.

La catégorie 2 relative aux "chiens de garde et de défense"

Ce sont des chiens inscrits au livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture inscrits au LOF :

- American Staffordshire terrier (anciennement Staffordshire terrier) (Attention : cette 2^{ème} catégorie n'inclut pas les Staffordshire Bull Terriers, race plus petite et sans dangerosité avérée)
- Tosa
- Rottweiler
- Chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler, mais non-inscrits au livre des origines français (Lof)

Le maintien en laisse et muselière de votre chien, bien que gentil, vise surtout à prévenir les accidents et agressions et permet de respecter la crainte éventuelle de certains publics non aguerris (enfant, personne âgée, sportif...) Merci pour votre citoyenneté et le bon vivre ensemble !



Dois-je tenir mon chien en laisse ?

Si votre chien appartient à la catégorie 1 ou 2 (dit "chien d'attaque" ou "chien de garde et de défense") cela est une obligation sur l'ensemble du territoire français.

Concernant les autres chiens, cela dépend effectivement de la commune sur laquelle vous allez le promener. Depuis février, la Municipalité a décidé de prendre un arrêté portant sur l'interdiction de divagation des chiens (arrêté n°2021-17, du 12 février 2021).

Nous attirons votre attention sur l'article 3 mentionnant que « Tout chien circulant sur la voie publique doit être constamment tenu en laisse c'est-à-dire relié physiquement à la personne qui en a la charge ». L'article 4 fait un rappel concernant les chiens de catégorie 1 et de catégorie 2 « [...] Sur la voie publique, les chiens de ces deux catégories doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure ».

Ces mesures s'inscrivent dans une démarche de :

- savoir-vivre avec les autres (ne pas effrayer d'autres promeneurs)
- précaution vis-à-vis des infrastructures (ne pas détériorer les espaces verts ou équipements)
- prévention de la faune (ne pas détruire le repeuplement des oiseaux et autres espèces)

Donc sur tout le territoire de la commune de Noailles vous devez tenir votre chien en laisse !



Pourquoi dois-je identifier mon chat ou mon chien ?

FAIRE IDENTIFIER VOTRE ANIMAL, C'EST LE PROTÉGER

Cela permet :

- de le retrouver et de le récupérer plus rapidement en cas de fugue ou s'il est déclaré entré en fourrière
- de lui permettre de voyager à l'étranger grâce à l'obtention d'un passeport
- de lui donner sa propre identité et d'officialiser le lien entre vous
- de faciliter vos démarches administratives et d'éviter les litiges
- de faciliter son suivi médical

Plus qu'une obligation légale, l'identification est un acte de protection animale

Parlez-en à votre vétérinaire



Source : LPO

- Premièrement parce que cela est une obligation légale depuis 1999 (sous peine d'amende de 750€)
- C'est un point indispensable si vous désirez voyager à l'étranger avec lui ou céder un de ces petits (même à titre gracieux)
- Si votre animal s'est égaré, cela vous évitera de devoir passer par des annonces sur les réseaux sociaux ou de disposer des affiches dans votre quartier. En effet, la personne ayant trouvé votre animal pourra directement se rendre à la mairie de Noailles qui dispose d'un lecteur de puce ou chez un vétérinaire. Ce dispositif permet à l'animal de retrouver plus facilement et rapidement votre foyer.
- A partir de 8 jours ouvrés, ce dernier pourra être adopté par autrui par le biais d'une association et même euthanasié dans certains cas (la France détient malheureusement le record d'abandons en Europe et les fourrières ou refuges n'ont pas toujours la capacité de pouvoir les accueillir sur du long terme)
- Malgré toute bienveillance, celui-ci a causé des torts ? (griffure, morsure d'un autre chien, dégât extérieur...) les dommages occasionnés ne seront pas pris en charge par votre assurance civile mais à vos frais
- Votre animal a une beauté atypique ? celui-ci pourrait vous être volé et identifié au nom du "voleur"

Selon 30 millions d'amis "1 chat déclaré perdu toutes les 11 minutes"

Identifier mon animal de compagnie, c'est lui donner une identité et lutter contre sa perte ou son vol !



DÉJECTIONS CANINES

La phase de prévention et de sensibilisation pour les propriétaires de toutou, qui ne laissent pas place nette, est terminée !

Depuis plusieurs années la Municipalité a mis en place un service de ramassage des débris divers dans la ville, ce qui réduit les nuisances visuelles et permet à nos rues de rester plus propres.

Dans le même temps, la Commission Fleurissement embellit progressivement nos quartiers.

Or, un problème nuit encore énormément à la qualité de notre cadre de vie : les déjections canines.

Ça sent prochainement l'amende malheureusement...

Qui en effet n'est pas excédé de devoir ramasser des crottes de chiens devant son domicile, ou d'en ramener sous ses chaussures après une sortie en ville !

Six distributeurs de sacs à crottes sont pourtant mis en place dans les différents quartiers et en centre-ville. Ils permettent aux usagers de prendre avec eux quelques sacs afin de ramasser les déjections canines de leur animal.

Lieux des distributeurs à Noailles

- Devant la Mairie
- Rue de Paris (près de l'ancien terrain de boules)
- Place de Boncourt
- À l'aire de jeux rue du Patis
- À l'aire de jeux rue de l'Avenir
- Rue de Calais (entre le n°17-19)

Outre les nuisances visuelles et olfactives qu'elles apportent, ces déjections peuvent poser d'autres problèmes tels que la prolifération de microbes, le risque de chute, le coût du nettoyage.

Les résidus de crottes de chiens sont interdits sur :

- les voies publiques ;
- les trottoirs ;
- les espaces verts publics ;
- les espaces de jeux publics pour enfants

Et tout cela par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 2^{ème} classe (article R 632-1 du Code Pénal), mais les communes ont parfaitement les compétences pour prendre des arrêtés pouvant sanctionner les propriétaires de chiens qui ne ramassent pas et sont libres de fixer le montant de l'amende.

Malgré les différents articles parus dans l'Info Noillaise pour inciter les propriétaires de chien(s) à ramasser les déjections de leur animal, nous constatons aujourd'hui qu'il y a encore beaucoup trop de propriétaires irresponsables et irrespectueux qui ne ramassent pas.

La Municipalité a donc décidé de prendre un arrêté réprimant le fait de ne pas ramasser les déjections de son chien sur la voie publique (arrêté n° 2020-138 du 23 décembre 2020). Les contrevenants seront passibles d'une amende de 35 €. Après une période de prévention et "d'organisation" pour chaque propriétaire, des agents assermentés de la commune seront en mesure de verbaliser les propriétaires de chiens peu enclins à laisser notre ville propre.

Ensemble rendons Noailles plus propre !



DU 1^{er} MARS AU 15 MAI 2021

CONCOURS PHOTOS

Vous possédez un ou plusieurs animaux de compagnie, donnez-lui son heure de gloire !



La Commission dédiée à la Condition Animale souhaite mettre en avant les animaux domestiques de la commune. C'est pourquoi un concours photos est lancé afin de créer une exposition visible par tous ainsi qu'une remise de prix au cours de l'année 2021 (selon l'évolution des mesures sanitaires). Gratuit et ouvert à tous les noillais, vous pouvez dès à présent nous faire parvenir votre plus beau cliché. (Clôture du concours le 15 Mai 2021)

Voici les quatre catégories :

Insolite - Vie quotidienne - Duo (Ex : 2 poissons ou 1 chien et 1 poule) - Craquante

Pour participer rien de plus simple :

Faites-nous parvenir les documents suivants ainsi que votre ou vos photos (si vous avez plusieurs animaux)

Informations nécessaires :

- Le bulletin de participation dûment complété

- Le règlement du concours complété et signé
- Une autorisation de diffusion d'image de votre animal

Une rubrique dédiée à la condition animale va prochainement être créée sur le Site Internet de la Ville. Vous y trouverez l'ensemble des formulaires à imprimer et à nous retourner pour participer au concours.

Envoyez-nous l'ensemble par mail, par voie postale, ou venez déposer votre dossier dans une enveloppe à l'accueil de la mairie.

Mail : concours.noailles60@outlook.fr

Adresse: Mairie de Noailles - concours photos - 1, Rue de Paris - 60430 NOAILLES

(Vous n'avez pas de quoi prendre une photo ou de quoi la développer ? demandez à vos enfants ou voisins de vous aider afin de participer vous aussi au concours)

Bonne chance à votre chien, chat, furet, cheval, cochon d'inde, chèvre, rat, chèvre, coq, poisson, tortue non protégée, oie, iguane, perruche... !

*Les 2 pattes, les 4 pattes, à vos clichés, prêts...
Concurrez !*



Les travaux

Aujourd'hui finalisés, les travaux de la rue de Boncourt redonnent du cachet à ce quartier historique

Après 7 mois de travaux intensifs, le tronçon de la rue de Boncourt compris entre la rue de la Grange des Dimes et la place de Boncourt fait peau neuve !

Depuis juillet, les entreprises Medinger et Oise VRD Services ont entrepris la rénovation d'une partie de la rue Boncourt. Un chantier conséquent mais nécessaire pour les habitants et pour ce quartier qui s'est fortement dégradé au fil du temps.

Parmi les anomalies, le tapis routier présentait d'importantes déformations dont des nids de poules et des affaissements de terrain, les trottoirs étaient par endroits inexistant, le ralentisseur inadapté, sans oublier la nécessité de fluidifier la circulation avec la création d'un giratoire au niveau de la place de Boncourt. Il y avait également urgence à intervenir sur les canalisations des eaux pluviales et d'eau potable marquées par d'importants dysfonctionnements.

Aujourd'hui terminés les travaux semblent donner satisfaction à l'ensemble des habitants et remettent en valeur ce quartier historique qui fera prochainement l'objet d'un important projet de fleurissement.

Nous remercions nos partenaires financiers sur ce projet budgétisé à plus de 600 000 euros : l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ainsi que le Conseil Départemental de l'Oise.



Commerce local : serrons-nous les coudes !

Face à ce second confinement qui met en péril l'économie de proximité, le Conseil départemental de l'Oise a mené une campagne de soutien aux artisans, producteurs et commerçants locaux. Elle a pour but de sensibiliser les habitants de l'Oise à l'importance de consommer localement.

Les artisans, commerçants, producteurs locaux constituent, en effet, la vie et le cœur du département et doivent être plus que jamais soutenus. Que ce soit dans les villages ruraux ou dans les villes moyennes, leur survie est désormais l'affaire de tous. En choisissant la proximité, en privilégiant le boulanger du quartier, le fleuriste de village, l'agriculteur d'en face, nous agissons pour les soutenir et ainsi éviter de les voir un jour disparaître.

A cette occasion, Mme Sophie Levesque, Vice-Présidente du Conseil Départemental, s'est rendue à Noailles pour venir à la rencontre des commerçants, accompagnée par M. le Maire.



Cyril Dutriaux (gérant de la pizzeria Di Napoli), Sophie Levesque et Benoît Biberon



Benoît Biberon, Sophie Levesque et Denis Tamion.

Retour sur l'installation de Sushi Tori, 8 place de l'hôtel de Ville



Comme nous vous l'avions précédemment annoncé dans l'Info Noaillaise de décembre, un nouveau restaurant japonais a vu le jour en pleine période de crise sanitaire ! Rencontre avec Radouane propriétaire du Sushi Tori de Noailles.

Comment s'est déroulée l'ouverture de votre restaurant et de quelle façon vous êtes-vous fait connaître auprès des noaillais durant cette période ?

Il est vrai que nous étions grandement attendus sur Noailles donc notre ouverture s'est très bien passée ! Dès lors que nous avons annoncé l'ouverture d'un 4^{ème} Sushi Tori sur les réseaux sociaux et déposé des flyers dans les boîtes aux lettres, nous

avons reçu des retours positifs.

Malgré cette crise sanitaire, que diriez-vous de vos premiers mois d'activités ?

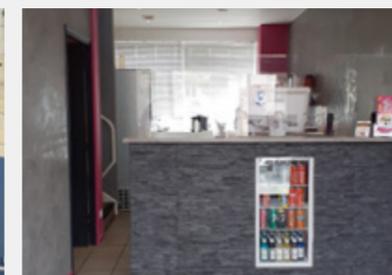
Le fait que notre restaurant fonctionne sous forme de livraison ou de plats à emporter rassure nos clients ! C'est pourquoi dès le début c'est près de 25 à 40 clients qui nous font confiance pour leur déjeuners et/ou dîners et notamment les habitants de Noailles, Hermes et Cauvigny.

En tant que responsable du restaurant, quelles sont vos perspectives pour les mois prochains ?

Au vu du succès et des demandes de nos clients, le 1^{er} objectif est de recruter

du personnel supplémentaire afin de diminuer nos temps de livraison actuels. Cela nous permettra dans un second temps d'élargir notre zone de livraison notamment du côté de la commune de Mouy.

Horaires du restaurant
(vente à emporter et livraison seulement)
Mardi au Jeudi :
11h00 - 14h00 / 18h00 - 22h00
Vendredi : 18h00 - 22h30
Samedi :
11h00 - 14h00 / 18h00 - 22h30
Dimanche : 18h00 - 22h00



Elections départementales : à quoi servent-elles ?

En raison du contexte sanitaire dans lequel est plongée la France, les élections départementales (anciennement "cantonales") initialement prévues en mars sont reportées en juin 2021. Pour l'heure, aucune date n'est encore définie. En effet, cette décision est sous réserve du rapport concernant la crise sanitaire et les risques liés à l'organisation de ce scrutin que le conseil scientifique doit remettre au plus tard le 1er Avril prochain.

Ces élections permettent d'élire vos conseillers départementaux qui siégeront au conseil départemental, l'assemblée qui dirige le département pour 6 ans. Les professions de foi des binômes du canton de Chaumont-en-Vexin auquel nous appartenons, devraient être accessibles sur le site du ministère <http://www.programme-candidats.interieur.gouv.fr>

En effet, lors de cette élection c'est un binôme femme-homme que vous élisez au scrutin majoritaire à 2 tours espacés d'une semaine. L'ensemble des citoyens français inscrits sur les listes électorales peuvent voter lors de ces scrutins ou donner une procuration.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Quel est le rôle du département ?

101 départements
4108 conseillers départementaux élus pour 6 ans

SOLIDARITÉ, ACTION SOCIALE, SANTÉ

Personnes âgées Aide sociale à l'enfance Handicap
Le département instruit et finance le RSA et l'APA

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Protection des espaces naturels SDIS (service départementaux d'incendie et de secours)

ÉDUCATION, CULTURE, SPORT

Collèges Sauvegarde du patrimoine Bibliothèque de prêt Infrastructures sportives Musées départementaux

Direction de l'Information légale et administrative
vie-publique.fr | 2019

Le signal d'alerte aux populations

Toute une histoire

En France, depuis la seconde guerre mondiale, les sirènes ont progressivement remplacé le tocsin (sonnerie de cloches à coups redoublés). A partir de 1948, le Réseau national d'alerte (RNA), réseau de sirènes majoritairement implantées le long des frontières terrestres, remplit la fonction d'alerte des populations. Hérité de la défense passive, c'est à dire de la protection des populations en cas de guerre, il est tout d'abord conçu comme un outil de réponse à la menace aérienne.

Avec la guerre froide, le déploiement des sirènes s'accélère. Aujourd'hui, le réseau est toujours en partie géré par l'armée de l'air en raison de l'élément « Agression aérienne » initialement pris en compte, mais cet outil est également utilisé pour prévenir la population d'un sinistre de sécurité civile, d'origine naturelle ou technologique.

La diversification des risques a nécessité une modernisation de l'alerte. La mise en place du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) a été l'occasion de revoir l'implantation des sirènes afin de mieux prendre en compte les nouvelles natures de risques et répondre de manière plus pertinente aux besoins actuels de la population.

Le réseau national d'alerte de la population par sirènes en cas de catastrophes naturelles ou technologiques compte environ 4300 sirènes en France métropolitaine.

Le signal d'alerte

Le signal doit être clairement audible et mobilisateur sans être anxiogène. Limiter à 3 répétitions du cycle d'1 minute et 41 secondes permet donc de le percevoir efficacement tout en évitant de générer un stress supplémentaire à une population déjà soumise à une crise.

Mais pourquoi une alerte d'1 minute et 41 secondes exactement ?

A l'origine, le signal était d'1 minute. Cette minute correspondait à la limite technique des sirènes électromagnétiques qui risquaient de disjoncter si elles tournaient trop longtemps. Les 41 secondes correspondent au délai technique de montée et descente de la sirène.

Le retentissement de la sirène à Noailles

A la fin des travaux de l'Hôtel de Ville prévue vers la fin du mois de mars, la sirène, symbole du patrimoine local, retentira à nouveau dans Noailles ! Ne soyez donc pas surpris de l'entendre chaque 1er mercredi du mois à 12h précises.

Une communication renforcée

2 outils sont à votre disposition pour vous tenir informé régulièrement des actualités de la ville

La page Facebook « Ville de Noailles »

Depuis 2018, une page Facebook a été créée et gérée par la Municipalité. En complément du site Internet de la ville, cette page a pour objectif de :

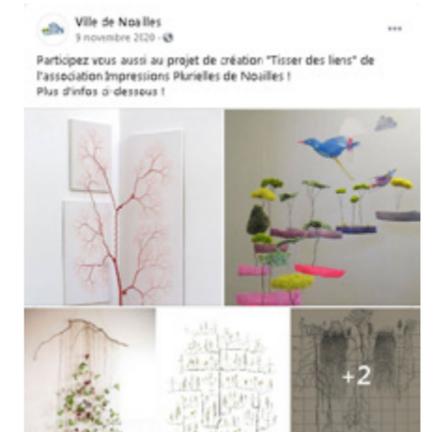
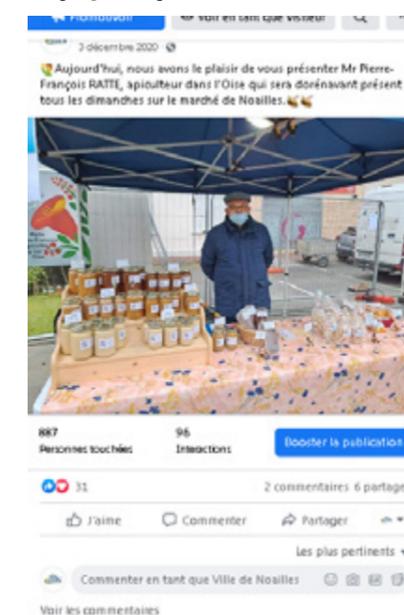
- relayer les informations pratiques concernant Noailles
- communiquer de façon plus instantanée
- créer du lien entre les habitants, la Municipalité, les associations et les commerçants

C'est pourquoi le service communication s'efforce de vous partager les informations utiles : les nouveaux commerçants, les actions associatives, les annonces de travaux, les dates des Conseils Municipaux, les événements, les informations du Département...

Rejoignez nos abonnés !

En cliquant sur la page.

La page en photos :



La page en chiffres :

441 abonnés en février 2020
890 personnes sont abonnées 2021

Soyez informé en temps réel directement sur votre téléphone portable des actualités de la ville de Noailles !

La Ville de Noailles a mis en place une application mobile « Ma Mairie en poche » qui vous permet d'être informé, par un système de notifications sur votre téléphone portable, des actualités et des informations importantes de votre commune :

- Changement d'horaires d'ouverture de la mairie
- Infos travaux
- Alerte météo
- Alerte sanitaire
- Agenda des manifestations
- Collecte des déchets
- ...

Cette application est gratuite, sans inscription et adaptée pour tous les types de smartphones. Elle est téléchargeable sur Play Store et Apple Store.

Pour recevoir les actualités de la Ville de Noailles, il vous suffit de télécharger et d'installer l'application « Ma Mairie en poche ».

Une fois ouverte, vous pourrez taper dans la barre de recherche « Noailles » et vous abonner aux notifications de la ville !

C'est gratuit !

Ma mairie en poche.

NOUVEAU
Votre ville vous informe en temps réel !

Avec Ma mairie en poche, ne ratez plus aucune info municipale

A télécharger gratuitement sur votre smartphone :

La Mairie accueille deux nouveaux apprentis : rencontre avec Marine et Damien !

Grâce à la mise en place d'une aide gouvernementale pour le financement de contrats en apprentissage dans le domaine de la fonction publique, la Ville de Noailles a recruté fin 2020 deux jeunes apprentis afin de renforcer l'équipe communale : Marine Rousselin, dont la mission est rattachée au service communication et Damien Martin, quant à lui, engagé pour un poste aux services techniques.

Nous leur avons posé quelques questions afin d'en apprendre davantage sur eux !



Marine ROUSSELIN
29 ans

Pouvez-vous nous en dire plus sur le diplôme que vous préparez ?

Cela concerne un Master sur 2 années dans le domaine de la communication, l'événementiel et la créativité. Associées à ces bases, des notions de politiques publiques, de management, de communication événementielle territoriale ainsi que la pratique de logiciels dédiés, sont aussi développées.

Quelles sont vos missions au sein de la Mairie de Noailles ?

L'accent est tout d'abord mis sur le développement et la gestion de la communication communale, notamment via le numérique afin de relayer un maximum d'informations. Aux côtés de Laura Robin Responsable communication, des Élus et des Agents de la ville, j'ai la mission de préparer de nouveaux événements tel que l'exposition de photos d'animaux de Noailles comme vous avez pu le lire dans le dossier spécial.

C'est pourquoi, j'espère pouvoir recenser un maximum de photos d'animaux afin de vous présenter une exposition haute en couleur aux beaux jours ! Et bien sûr selon l'évolution de la situation sanitaire tous les événements qui sont habituellement proposés.

Comment s'est déroulée votre intégration ?

Très bien ! Surtout lorsqu'on connaît la situation actuelle qui nécessite de porter un masque et de maintenir des jours de télétravail pour le bien de tous, ce qui peut rendre plus difficile le fait de mettre rapidement un visage sur telle ou telle personne et sa fonction. Mais

cela s'est déroulé lors d'une des plus belles périodes de l'année, à savoir les fêtes de fin d'année et tout l'engouement ainsi que les actions qui y sont associées.

Connaissez-vous Noailles avant d'y venir travailler ? Pourquoi avoir postulé dans cette commune ?

Je ne connaissais absolument pas votre charmante commune ! Mon excuse ? Étant du département des Yvelines, je ne connaissais que très peu l'Oise et son territoire. D'un tempérament curieux et désirant avant tout réaliser mon apprentissage au sein d'une institution publique et mettre en application les connaissances au bénéfice de la valorisation d'un territoire, Noailles qui est une ville dynamique et riche en actions menées en faisait un lieu idéal.

Que souhaitez-vous faire plus tard après l'obtention de votre diplôme ?

Après l'obtention de mon diplôme je souhaiterais allier mon cursus paramédical et événementiel au bénéfice d'une association, d'une institution ayant un service en lien ou dans le domaine de l'alimentation, afin de poursuivre cette volonté de promouvoir des événements dédiés au bien-être quotidien du plus grand nombre.



Damien MARTIN
17 ans

Pouvez-vous nous en dire plus sur le diplôme que vous préparez ?

Je suis en première année de CAP paysagiste. Cela se passe en 2 ans. Pour obtenir mon CAP, je dois préparer 7 dossiers à thèmes tout au long de l'année (comme par exemple : sur les sujets de la tonte, de la taille, de la mécanique, de la maçonnerie...) Je ne connais pas tous

les thèmes, je les découvre au fur et à mesure.

Quelles sont vos missions au sein de la Mairie de Noailles ?

Mes missions au sein de la commune sont de l'ordre des espaces verts en général. En effet, je m'occupe de la tonte, du fleurissement et de la maçonnerie paysagère. Je réalise, également, d'autres missions en fonction des besoins des services techniques (ramassage de papiers, de la peinture intérieure des classes de l'école...).

Comment s'est déroulée votre intégration ?

Mon intégration s'est bien déroulée. Cela a été très facile, l'équipe est solidaire et il y a une bonne ambiance. Tous les agents ont bien pris le temps de tout m'expliquer en fonction des missions qui m'étaient confiées.

Connaissez-vous Noailles avant d'y venir travailler ? Pourquoi avoir postulé dans cette commune ?

Oui, je connaissais Noailles avant d'y venir travailler cette année. Je suis allé au Collège de Noailles et j'ai également réalisé un apprentissage à la Boulangerie, qui se trouve rue de Calais.

J'ai postulé à Noailles pour réaliser mon CAP car la ville est très belle et bien fleurie.

Que souhaitez-vous faire plus tard après l'obtention de votre diplôme ?

À la suite de mon CAP paysagiste, je souhaiterais continuer avec un BEP paysagiste qui durera 2 ans aussi.

Je ne sais pas ce que je veux faire après mon BEP, si je vais dans une entreprise ou si je reste dans un service technique avec du fleurissement.

Nous leur souhaitons la bienvenue, l'obtention de leur diplôme ainsi qu'une belle carrière professionnelle !

Fêter l'arrivée des petits Noaillais est une tradition à Noailles

L'année 2020 fut rythmée par 33 naissances sur la commune.



Cet heureux événement est l'occasion pour les élus de distribuer un cadeau de naissance afin de souhaiter la bienvenue aux nouveaux bébés de la commune. Depuis 2019, c'est l'Atelier Faïence Ponchon qui réalise un bol unique au prénom de chaque enfant. Cette année, ce sont 13 petites filles et 20 garçons qui ont reçu un bol 100% français et fait main à leur prénom. Une création unique. Si les parents ne sont pas chez eux lors du passage de l' élu, un courrier leur est adressé afin qu'ils soient informés que le bol en céramique de leur enfant est à leur disposition à la Mairie (dans ce cas pensez bien à vous munir de votre carte d'identité et du courrier reçu)

/// www.faience-ponchon.com/



Aide à la rédaction de documents administratifs

Le CCAS vient en aide aux personnes qui rencontrent des difficultés dans la rédaction de leurs documents administratifs :

Le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) a recruté trois écrivains publics bénévoles pour aider les personnes en difficulté dans la rédaction de documents administratifs : CV, lettres de motivation, courriers à des organismes ainsi que pour effectuer des démarches en ligne : création de compte AMELI, de compte CAF, de compte impôt pour la déclaration des revenus 2020 en ligne, demande de pension de retraite en ligne,...

Vous pouvez les solliciter sur RDV en vous adressant au CCAS soit par téléphone au 03 44 03 30 61 soit par mail à ccas@noailles60.fr. Les RDV auront lieu au sein de la Mairie durant les horaires d'ouverture.

Nouveau calcul des APL : ce qui change en janvier 2021

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les aides personnalisées au logement (APL), allocations de logement familiales (ALF) et allocations de logement sociales (ALS) versées par la Caf sont calculées sur la base de vos ressources des douze derniers mois, et non plus sur celles d'il y a deux ans. Un calcul qui sera réactualisé tous les trois mois pour être au plus proche de la situation financière des allocataires.

Sera-t-il nécessaire d'actualiser ses ressources à chaque trimestre ?

Si vous percevez déjà une aide personnelle au logement, vous n'avez aucune démarche à faire. La Caf récupère directement vos ressources via votre employeur, les Impôts, Pôle emploi ou un autre organisme de Sécurité sociale. Pour les nouveaux bénéficiaires, il suffit de faire votre

première demande d'aide au logement en ligne.

En revanche, certains types de revenus devront être déclarés tels que les pensions alimentaires versées et reçues, les frais exposés dans le cadre de l'exercice d'une activité professionnelle ou d'une tutelle, les revenus de sources étrangères ainsi que le chiffre d'affaires des douze derniers mois pour les travailleurs indépendants ayant débuté leur activité depuis moins de deux ans (auto-entrepreneurs et créateurs d'entreprise).

Les changements de situation (mariage, déménagement, naissance, etc.) devront toujours être signalés. Outre les ressources, le calcul de l'aide prend en compte la composition du foyer (nombre d'enfants, de personnes à charge), la localisation du logement, le montant du loyer.

Nouvelles cartes d'invalidité

Depuis le 1^{er} juin 2017, les personnes en situation de handicap ainsi que les personnes âgées en perte d'autonomie doivent progressivement remplacer leur ancienne carte d'invalidité par la nouvelle Carte Mobilité Inclusion (CMI) destinée à leur faciliter la vie quotidienne. Aussi, ce changement de carte permanente devra absolument faire l'objet d'un renouvellement avant le 31 décembre 2026.

En fonction de la situation, la nouvelle Carte Mobilité Inclusion (CMI) peut porter une ou plusieurs mentions :

- **"invalidité"**, et la sous-mention "besoin d'accompagnement" ou "cécité" permettant d'obtenir une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les salles et files d'attente ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public.
- **"priorité pour personnes handicapées"**, attribuée à toute personne atteinte d'une incapacité inférieure à 80% rendant la station debout pénible. Permettant toutes les deux d'obtenir une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les salles et files d'attente ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public.
- **"stationnement pour personnes handicapées"**, attribuée à toute personne atteinte d'un handicap réduisant de manière importante et durable sa capacité et son autonomie de déplacement à pied ou qui impose d'être accompagnée par une tierce personne dans ses déplacements.

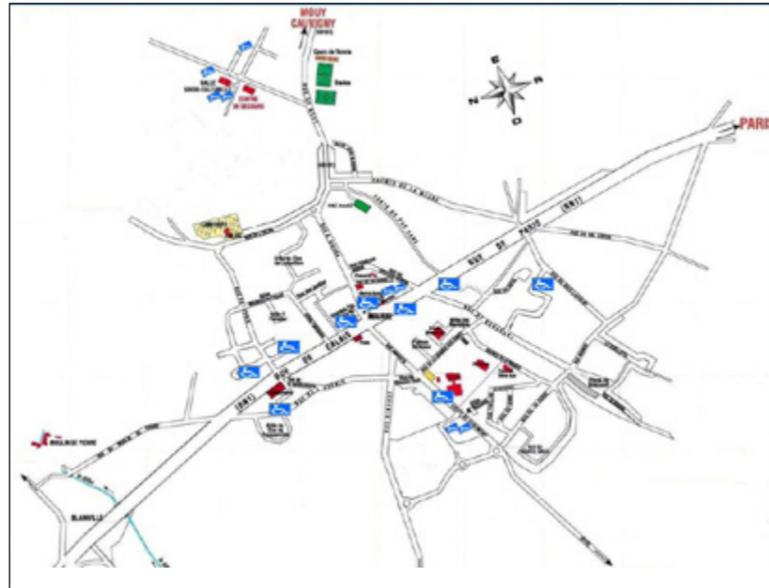
Nous vous rappelons que des places de stationnement destinées aux personnes handicapées et aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) existent au nombre de 17 sur la commune. Elles sont réservées aux personnes détentrices de la CMI portant la mention "stationnement" et permet à son titulaire ou à la tierce personne l'accompagnant de stationner gratuitement sur l'ensemble des places réservées et d'utiliser également les places de stationnement ouvertes au public. Pour ce faire, votre carte doit être apposée en évidence à l'intérieur du véhicule et fixée contre le pare-brise et doit être retirée dès lors que vous n'utilisez plus votre véhicule.

Aussi, il est important que chacun respecte cette mention mise en place dans le but de leur garantir l'accessibilité lors des déplacements motorisés et de ne pas stationner sur ces places prioritaires.

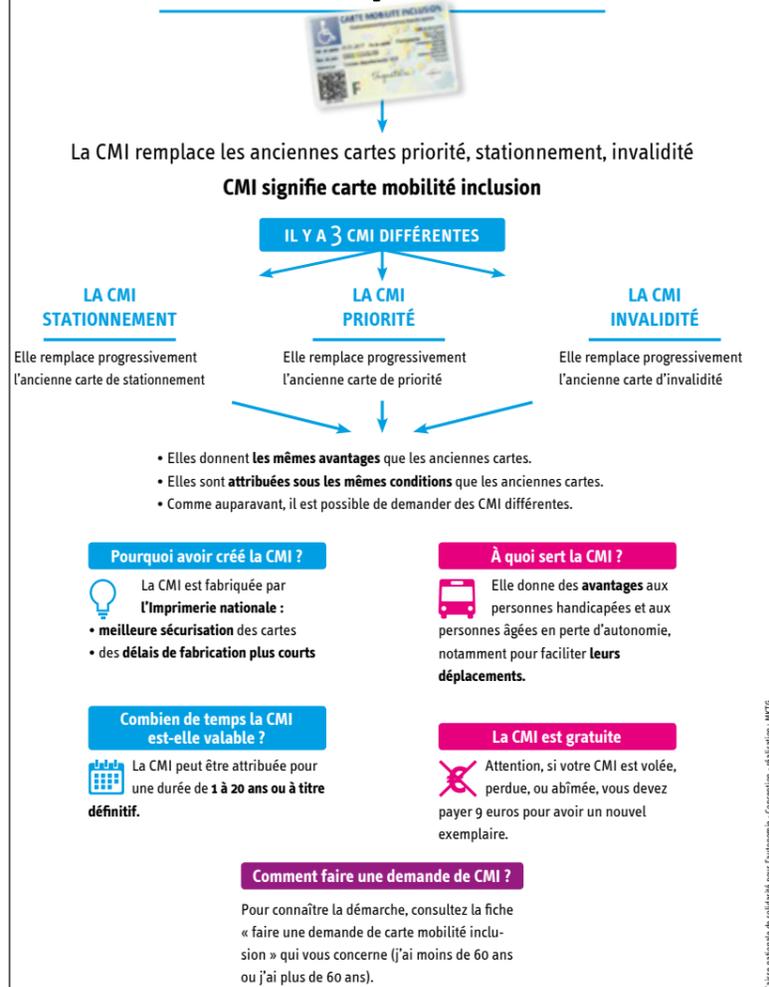
Les critères d'attributions restants inchangés, la carte vous est délivrée pour une durée d'1 à 20 ans ou pour toujours si :

- Vous avez un taux d'incapacité permanente d'au moins 80% qui réduit de manière significative et durable votre capacité et votre autonomie de déplacement à pied.
- Vous êtes atteint d'un handicap qui vous impose que vous soyez accompagné par une tierce personne.
- Vous êtes classé en groupe GIR 1 ou 2 de la grille AGGIR (bénéficiaires ou demandeurs de l'APA).

/// Pour cela il vous suffit de vous adresser à la MDPH de l'Oise basée à Beauvais et joignable au numéro suivant : 08 00 89 44 21



Qu'est-ce que la CMI ?

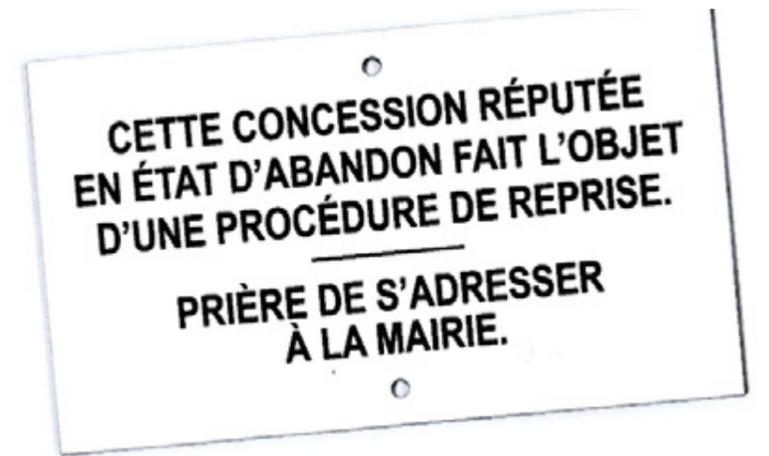


Cimetière: lancement d'une procédure de reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon

Constatant l'état de délabrement de nombreuses tombes, non entretenues depuis des années, la municipalité lance une procédure de reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon. Une démarche très réglementée s'applique afin de respecter la mémoire des défunts.

La Municipalité a donc décidé de remédier à cette situation, qui soulève aussi des problèmes de sécurité et de salubrité. Mais encore faut-il pouvoir avertir les descendants des titulaires de concessions, dont certains ont été inhumés au 19^e siècle. C'est pourquoi, la commune s'engage dans cette procédure soigneusement encadrée par la Loi.

Concrètement, il s'agit de constater de façon publique et incontestable, par procès-verbal, que les emplacements dégradés sont bel et bien abandonnés. Au terme d'un délai de trois ans révolus, la commune pourra reprendre les terrains.



Ainsi, prochainement, des panneaux seront mis en place sur les concessions, afin d'informer les descendants des titulaires des concessions, qu'une procédure de reprise est en cours et qu'ils doivent se rapprocher de la mairie. Au cours des prochaines années, les citoyens seront tenus informés régulièrement de la procédure. Toutefois, il est souhaitable que dès à

présent, l'ensemble des habitants participe à la diffusion de ces informations de façon à ce que les familles puissent prendre leurs dispositions. C'est un élément humain fondamental pour la réussite de cette opération qui permettra de retrouver dans un avenir plus ou moins proche un cimetière d'aspect agréable, digne du respect dû aux défunts.

Fleurissement

Découvrez en images les plantations réalisées à l'Ecole du Chemin Vert et rue de l'Avenir par les agents techniques et les membres de la Commission Fleurissement.



Une initiative pour la réduction des déchets : La boîte à livres

Dans la continuité des actions mises en place pour l'amélioration du Cadre de vie et de l'Environnement de notre commune, vous aurez prochainement le plaisir de voir apparaître plusieurs boîtes à livres aux abords de la Maison des Associations, dans le quartier de Boncourt, rue de l'Avenir, impasse des Vignes de Longvilliers ainsi que sur la place du Marché.

Mais saviez-vous que la Brocante Allez Bon Débarras mettait déjà à disposition une boîte à livres ?

De quoi s'agit-il exactement ?

C'est une mini-bibliothèque qui favorise la culture et son partage. Cette action écocitoyenne permet d'éviter de jeter des livres encore en bon état et d'en faire profiter gratuitement ses concitoyens. Un bon moyen de réduire le volume de ses déchets tout en faisant profiter les autres !

Pourquoi Charlotte et Philippe ont mis en place cette boîte ?

C'est durant le 2ème confinement, cette période où leur boutique et les librairies étaient contraintes de rester fermées, que l'idée a vu le jour. Ayant une volonté particulière de mettre à disposition des noillais des livres gratuits qu'ils jugeaient essentiels alors même que les rayons livres des magasins étaient inaccessibles, les propriétaires se sont lancés à partir de matériaux de récupération aussi simples qu'une caisse à vin, dans la fabrication de cette boîte à livres.

Et comment cela fonctionne-t-il ?

Il suffit de vous rendre au détour d'une balade à la brocante ABD de Noailles.



Charlotte de la Brocante Allez Bon Débarras

Accessible 24h/24 à tous, cela est totalement gratuit. Vous choisissez un ou plusieurs livres que vous souhaitez lire et l'emportez sous le bras ! Après vous avez toujours la possibilité de flâner dans leur boutique ou de déposer un livre en bon état vous appartenant que vous voudriez partager à votre tour, mais cela n'est en rien une obligation.

Quels types de livres sont mis à disposition ?

Étant alimentée régulièrement grâce à leur activité de débarras de maison (activité en parallèle de la boutique), Charlotte et Philippe vous proposent un large panel de lecture : BD, livres enfants, romans, art, histoire, cuisine, ... RDV sur leur page Facebook pour voir les "livres du moment" ou directement sur place Brocante "Allez Bon Débarras" - Cour des Miracles -90 rue de Paris - 60430 Noailles où les livres sont à l'abri des intempéries du moment.

C'est ainsi que réduction des déchets rime avec partage et lecture !

"Cette boîte à livres nous permet aussi de partager avec les noillais notre attachement à la lecture et à la récupération mais aussi au développement du lien social et local."



Le saviez-vous ?

Pour nous aider à prendre soin de notre Terre et la respecter plusieurs événements sont mis en place aux niveaux national et international :

RETENEZ :

Du 19 au 23 mai : la 15^{ème} édition de la fête de la nature

Du 30 mai au 5 juin : la semaine européenne du développement durable

Le 5 juin : la journée mondiale de l'environnement

ET PROFITEZ :

Des milliers de manifestations gratuites pour célébrer ou découvrir notre planète et ses richesses naturelles souvent insoupçonnées et ainsi renouer avec notre environnement quotidien.

« La ville de demain, c'est l'affaire de tous, construisons-la tous ensemble ! »

Libère ta boîte aux lettres avec l'autocollant STOP-PUB

Et si je faisais du bien à l'environnement ?



Inspiré d'une initiative citoyenne et popularisé en 2004 par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable à l'occasion du premier plan national de réduction des déchets, l'autocollant STOP PUB a pour vocation d'éviter le gaspillage de ce papier. Il consiste à signifier son refus de recevoir la publicité papier dans sa boîte aux lettres. En France, plus de 13 millions de français ne reçoivent plus de prospectus publicitaires et économisent ainsi 200 000 tonnes de gaspillage inutile du papier.



Où me procurer l'autocollant STOP-PUB ?

La Ville de Noailles met à votre disposition gratuitement des adhésifs STOP-PUB à l'accueil de la Mairie.

En quoi les prospectus ont-ils un impact sur l'environnement ?

Même si de gros efforts ont été faits, l'empreinte environnementale des prospectus est réelle et elle se décompose en plusieurs étapes :



SOS ma poubelle déborde !

Vous avez raté une collecte ? Vous avez fait du tri ? Bref, cette fois-ci votre poubelle est trop petite, tous vos déchets ne rentreront pas dedans !

Quand le débordement est occasionnel :

S'il s'agit d'ordures ménagères, déposez votre sac supplémentaire avec votre poubelle pour qu'il soit ramassé en même temps. Nous vous conseillons de le poser sur le couvercle pour être hors d'atteinte des animaux qui pourraient être attirés.

S'il s'agit d'emballages recyclables, vous pouvez vous procurer gratuitement en mairie des sacs jaunes transparents afin d'y mettre le surplus. Déposez-les fermés avec votre bac à couvercle jaune. S'il n'y a pas d'erreurs de tri, ils seront ramassés. Pour les gros cartons, dépliez-les et déposez-les à côté de votre poubelle jaune.

Quand le débordement est régulier :

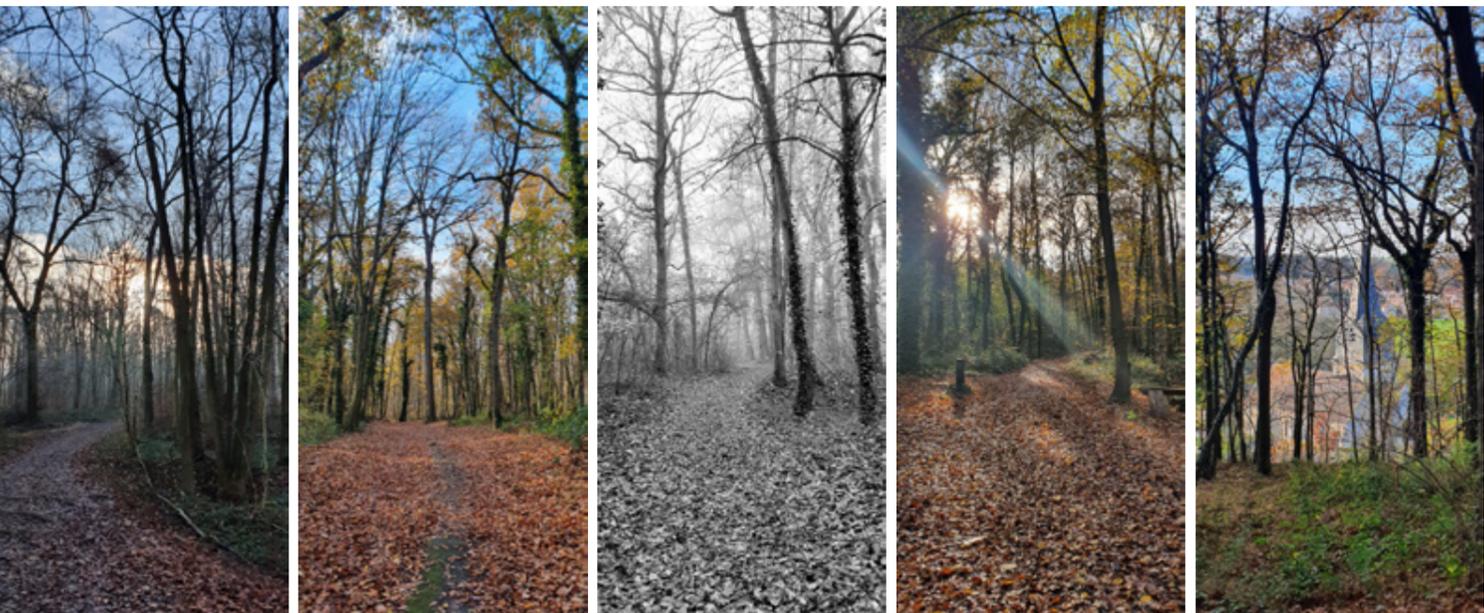
La Communauté de communes ne fournit pas les bacs à ordures ménagères. Vous devrez donc en acheter un plus grand ou réduire votre quantité de déchets (Cf. www.thelloise.fr). Pour le bac, il est conseillé d'en choisir un répondant aux normes NF EN 840 : ces bacs sont testés pour être compatibles avec les camions de collecte et résister lorsqu'ils sont vidés mécaniquement.

Pour le bac à couvercle jaune, si votre foyer comprend 4 personnes et plus, adressez-vous à la mairie pour faire une demande d'échange contre un bac plus grand.



Balade inspirante dans le Bois du Larris

Nous vous invitons à découvrir quelques clichés inspirants du Bois du Larris réalisés lors d'une balade hivernale ensoleillée.



LA MINUTE FAUNE FLORE

Que deviennent les insectes en hiver ?

La croissance des insectes passe par plusieurs stades. Même si certains insectes gardent une activité quasi normale en hiver, il existe trois moyens pour eux de passer l'hiver sous une de ces formes, selon les espèces :

- Ils migrent ! Les voyages plus ou moins longs vers des lieux moins hostiles existent aussi chez certains insectes comme le papillon monarque qui n'a pas peur de parcourir des milliers de kilomètres.
- Ils se reproduisent, puis meurent ! Crickets, sauterelles, mantes religieuses, ou certains papillons pondent des œufs en lieux sûrs et meurent avant l'hiver. Les larves ne sortiront qu'aux premiers beaux jours.
- Ils hibernent à l'abri ! Les abeilles restent sur place dans la ruche se groupant pour diffuser de la chaleur et maintenir une température constante. Tandis que certains insectes entrent en diapause, c'est à dire qu'ils cessent totalement leur activité et leur métabolisme est ralenti quasi en totalité ; ils restent cachés bien à l'abri sous

CPIE des Pays de l'Oise
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement



un tas de feuilles, sous les écorces des troncs d'arbres ou dans une cave, lieu de prédilection des carabes, staphylins et moustiques. Les greniers, abris de jardins et garages sont souvent investis par les chrysopes, les coccinelles et certains papillons. Les fourmis, quant à elles, ralentissent simplement leur activité mais n'hibernent pas au sens strict du terme.

Soyez patient, vous retrouverez bientôt toutes ces petites bêtes dans votre jardin !



VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

Orientation et accompagnement

Scannez le QR code



pour géolocaliser les structures d'aide et d'information via la carte interactive Once Upon a Map®

Si vous êtes victime de violences

APPELEZ LE 3919*

*appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe





1

A SITUATION EXCEPTIONNELLE, RÉALISATION SPÉCIALE !

Illuminations de Noël & créateurs sur le marché

Comme nous le savons tous, c'est dans une ambiance disons inédite que les fêtes de fin d'année se sont déroulées. Et pour répandre un peu de magie de Noël dans le centre-ville de Noailles, cette année, le lancement des illuminations réservait quelques surprises.

C'est ainsi que le 4 décembre dernier, M. le Maire Benoît BIBERON et quelques élus ont inauguré le sapin de l'Hôtel de Ville aux couleurs argentées et dorées. 1 2 3

- Lancement de la 1^{ère} édition des illuminations des Tilleuls afin d'illuminer le centre-ville
- Chants de Noël qui enchantaient la ville du 4 décembre au 10 janvier
- Créateurs sur le marché dominical pour vos cadeaux de Noël
- Distribution des colis des aînés
- Dessins de Noël des petits noaillais sur la place de l'Hôtel de Ville. 4 5 6

- Tapis rouge et décorations pour mettre en valeur les commerces et dynamiser notre centre-ville 7



2



4



7

Ce lancement des illuminations 2020 s'est déroulé en petit comité afin de respecter les normes sanitaires en vigueur.



3



5



6

MERCI !

- à la Commission Fleurissement
- à l'ensemble des enfants de l'école du Chemin Vert qui ont réalisés les dessins exposés place de l'Hôtel de Ville
- aux enfants du centre de loisirs pour leurs décorations distribuées aux commerçants
- à l'équipe du périscolaire qui a permis l'enregistrement de 5 chants de Noël par les enfants. Les chants ont été offerts aux parents sous forme de CD et partagés sur la page Facebook de la ville
- aux agents de la ville pour la décoration des locaux de la Mairie ainsi que le parvis

- au Crédit Agricole pour son soutien
- aux exposants qui ont accepté d'être présents sur le marché dominical malgré l'annulation du Marché de Noël pour des raisons sanitaires
- à vous, qui nous avez envoyé de nombreux messages de satisfaction



Polly Proust

Belle surprise en rentrant du travail ce soir ! 👍

Tout cela a permis d'égayer notre ville en cette période de fêtes inédite dont on se souviendra sûrement.

Si vous désirez contacter une des créatrices ou la suivre sur les réseaux sociaux :

- 8 Françoise - 07 60 11 21 21
<https://stamfrançoise.over-blog.com>
f p i
- 9 FRAPPE Ghislaine :
06 85 44 19 54 / ghislaine.frappe@hotmail.fr
- 10 VOTTE Mélanie :
Votte.luc@orange.fr / f l'atelier déco de Mélanie
- 11 VAN DER HAEGEN Marie José :
06 87 56 94 91 / cartier.flavie19@gmail.com
- 12 VAZ DE MELO Cathy - 06 74 07 77 60
chaleurtdouceur@gmail.com
f chaleur & douceur
- 13 Céline - 06 16 12 43 29



8



9



10



11



12



13



Le Noël des écoliers

3

Noël des enfants du Centre de Loisirs

Durant novembre et décembre derniers, les petits Noillais inscrits au périscolaire ont pu créer et profiter d'une ambiance magique de Noël :

- Décoration des sapins du Centre de Loisirs **1 2**
- Jeux et activités manuelles de Noël
- Répétition et enregistrement de la chorale. Un 1er test grandement réussi que vous pouvez toujours écouter sur la page Facebook de la ville.
- Création de trois magnifiques décorations pour parfaire l'atmosphère festive de nos différents commerces. Guirlande étoilée, sapin vert et sa boule, ainsi qu'une lanterne en verre et sa bougie ont permis d'agrémenter 55 espaces différents de la ville tels que les commerces ou l'accueil de la mairie.

- Un instant gourmand avec le goûter de Noël suivi du film d'animation "Le Pôle express"
- L'instant tant attendu des cadeaux de Noël avec des bonbons au chocolat ainsi qu'un jeu de société adapté à l'âge mais également différent entre fratrie **3**

Noël des enfants des écoles primaire et maternelle **4 à 8**

Cette année le Père Noël a aussi pris ses précautions sanitaires, mais il a profité de son passage sur la commune pour laisser un message vidéo diffusé dans chaque classe. Puis avant de s'en aller, le Père Noël a fait un petit coucou par la fenêtre aux enfants et a bien entendu distribué un cadeau à chacun d'eux au pied du sapin ou sur les tables des différentes classes.



1



2



4



5



6



7



8



Vœux du Maire

à l'ère du numérique filmé en plein air !



En ce début d'année, notre "chère" covid-19 ayant encore la mainmise sur nos rassemblements et ces moments de partage que l'on affectionne tous, une présentation 100% numérique a été préférée par la Municipalité. C'est pourquoi, pour une première fois durant ces 2 mandats de Maire, c'est exclusivement sous forme de vidéo que M. BIBERON Benoît s'est exprimé le 29 janvier dernier. Si vous n'avez pas encore eu l'occasion d'entendre ses vœux, le film retraçant les grandes actions menées en 2020 sur la commune de Noailles est disponible sur la page YouTube de la ville.

Afin de ne pas oublier nos aînés, qui pour certains ont moins accès à cette technologie, les élus se sont rendus individuellement chez eux en respectant la distanciation sociale ainsi que les gestes barrières afin de leurs présenter les vœux de la Municipalité et leurs offrir le colis des aînés.



Lien vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=gpskjabwzws>



AS NOAILLES CAUVIGNY

Toujours enclin à de nouveaux projets !

Bonjour à tous, Il est toujours difficile d'écrire quelque chose en ces périodes troubles où tout peut être différent au moment où vous lirez ces lignes.

Alors après les mots habituels mais très sincères pour souhaiter que vous alliez tous bien je vous parlerais de l'activité de l'ASNC de ce dernier trimestre et des idées que nous voulons développer sachant qu'à un moment ou un autre nous les mettrons en place.

Que s'est-il passé depuis la dernière info Noaillaise ? Au niveau compétition : rien puisque vous le savez si le sport est autorisé, il ne doit pas y avoir de contacts entre les joueurs et donc pas de matchs.

L'avantage pour l'ASnc c'est que depuis toujours nous privilégions le plaisir du sport plutôt que la compétition à outrance et nos éducateurs et dirigeants ont donc pu s'adapter à cette situation exceptionnelle et proposer des séances plaisantes malgré tout.

Ainsi, tous les mercredi et samedi, une séance d'1h30 est proposée alliant jeux divers, parcours et autres ateliers où les jeunes de 5 à 15 ans prennent grand plaisir à se retrouver entre copains du sport, entre copines aussi car nos féminines n'ont pas été les moins présentes bien au contraire.

Pour les autres catégories du fait du couvre-feu à 18h les séances de semaine sont devenues impossibles et ont lieu des U16 aux U18 le samedi après-midi et pour les seniors et vétérans le dimanche matin tout cela au stade Pierre BRIGAUD dans le bois du Larris.



Plaisir de jouer de se retrouver.



Les U6-U7 avec les décorations de Noël de Martine et Virginie

Pour les parents qui attendent parfois dans le froid, un thermo de café est toujours à disposition et outre le fait naturel de réchauffer il participe aussi à la convivialité.

Cette convivialité a été célébrée également au stade comme dans la commune. Deux de nos membres, Martine et Virginie respectivement Mamie et Maman de Léo ont décoré les abords des vestiaires de sapins habillés de guirlandes et boules de Noël et promis l'an prochain ce sera encore mieux, elles préparent déjà.

Noël c'est la période des cadeaux et je vous en avais parlé dans la dernière info. Nous l'avons fait et vous pouvez retrouver quelques photos des jeunes avec leur sac à chaussures et un peu plus tard lors de la remise à tous d'un sous maillot thermique.



Remise des sous maillots aux jeunes



Remise des sacs aux filles

Les adhérents ne sont pas responsables de la situation actuelle, le club non plus mais le Comité Directeur a décidé d'être au plus près des licenciés et d'offrir ces cadeaux, investissement important mais mérité.

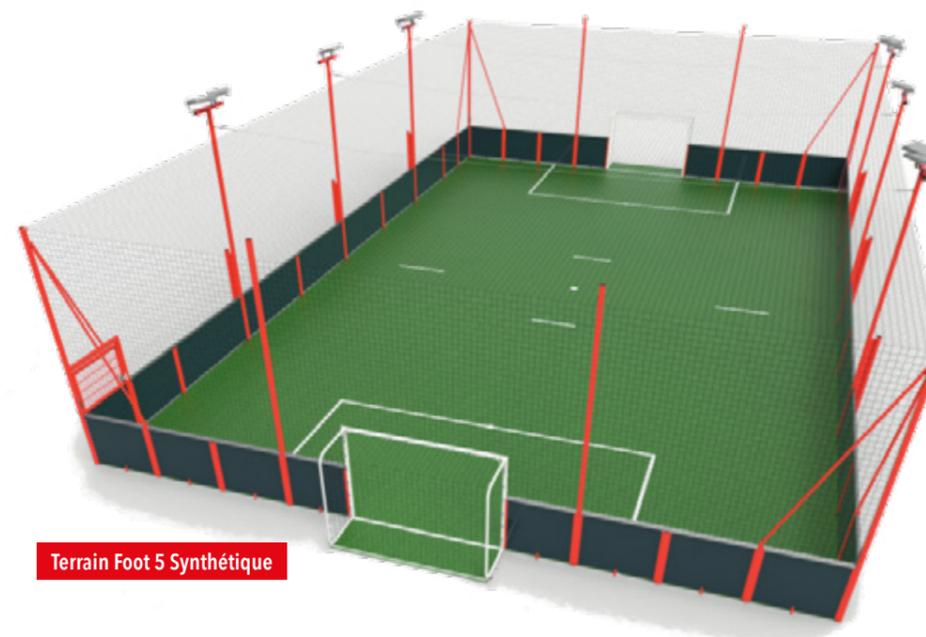
Autre volonté du club, pouvoir aider, être au plus près des enfants c'est pourquoi nous avons sollicité l'inspection académique et les Mairies dès le début du confinement pour pouvoir intervenir dans les écoles et amener notre aide aux instituteurs ou aux animateurs des centres de loisirs.

Au centre de loisirs de Noailles, deux à trois de nos éducateurs selon les jours sont intervenus tout au long du mois de décembre et lorsque nous serons de nouveau autorisés nous y retournerons avec plaisir.



Centre de loisirs de Noailles

L'école de Cauvigny nous a sollicité également et là-bas ce sont des interventions les vendredis et lundis qui ont eu lieu sur le thème de la course d'orientation et ce sont 19 séances qui ont permis encore une fois aux enfants de se défouler, de découvrir une activité qu'ils ne connaissaient pas et de renforcer les liens entre le club et la



Terrain Foot 5 Synthétique

Comme vous le voyez nous ne restons pas inactifs et nous allons continuer en espérant quand même pour nos joueurs et éducateurs goûter à nouveau aux matchs de foot.

Les séances d'entraînement continuent et si vos enfants, pas encore inscrits, veulent nous rejoindre pour essayer le football ou parce qu'ils ne peuvent pas faire leur sport en salle ou tout simplement pour faire du sport, contactez nous et nous les accueillerons avec plaisir.

Nous continuerons d'apporter notre concours aux écoles et cette fois-ci à l'école de Noailles pour un cycle athlétisme pour toutes les classes de primaire et en passant le long de l'école vous pourrez apercevoir

chaque début d'après-midi les lundis, mardis et vendredis.

Nous espérons bien sûr vous proposer nos lotos habituels et la brocante en salle qui était annoncée en mars dernier et que nous n'avons pas pu vous proposer. Beaucoup de Noaillais s'étaient inscrits et dès que ce sera à nouveau autorisé nous la programmerons.

Nous nous retrouverons au sein de la commission créée par la Municipalité pour travailler à l'arrivée des terrains de foot5. Ces terrains vont vous offrir de nouvelles possibilités de rejoindre l'ASNC pour les nouvelles pratiques que propose la FFF et nous sommes très heureux de voir que Mr le Maire et son équipe ont bien compris l'importance de ce projet qui donnera une dimension sportive supplémentaire au club et à la ville.

Nous allons aussi retrouver la compétition et le match de foot traditionnel du weekend. Soyons positif, protégeons-nous, mais allons de l'avant pour passer ensemble et solidaire cette période difficile pour tous mais surtout pour les plus jeunes.

Voilà Mesdames, Messieurs, quelques nouvelles de votre club que vous pouvez retrouver sur nos réseaux sociaux et site du club.

Francis Bertrand, Président



Course d'orientation à Cauvigny

municipalité.

les enfants avec les éducateurs dans la cour



Match Handibasket 2019



NOAILLES BASKET-BALL

Rejoignez un club actif et investi

La crise sanitaire ne nous a toujours pas permis de reprendre nos entraînements et championnats mais nous espérons pouvoir refouler le parquet du gymnase avant la fin de la saison.

Nous aurons encore plus besoin de bonnes volontés pour nos tables de marque et pour l'arbitrage. Donc si vous êtes intéressés, vous pouvez dès à présent prendre contact par mail (nbba60@gmail.com). Nous pourrions ainsi grâce à l'aide de nos bénévoles, mener à bien nos actions telles que la collecte de denrées alimentaires pour les Restos du Cœur, un match Handibasket, le Basket Rose et la collecte de jouets pour les enfants de la Croix Rouge.

Si vous souhaitez faire un don au club (66% du montant est déductible des impôts),

n'hésitez pas ! Nous avons besoin de toutes les aides et elles sont les bienvenues.

Vous retrouverez toutes ces informations sur notre page Facebook Noailles Basket-Ball ou sur notre site.

A bientôt et prenez bien soin de vous. Sportivement.

Sylvie COUSTEILS

Présidente de Noailles Basket-ball



Collectes de jouets 2019



Collectes de denrées 2018



Basket Rose 2019

/// @ : nbba60@gmail.com
www.noailles-basketball.fr
Facebook : Noailles Basket-Ball



AMICALE BOULISTE NOAILLAISE

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2020

Malgré la pandémie et respectant les consignes sanitaires l'association a tenu son Assemblée Générale le vendredi 18 décembre 2020 à la salle Paris Fontaine.

Les rapports moraux, d'activité et financier ayant été adoptés à l'unanimité, l'Amicale se devait de procéder au renouvellement de ses administrateurs afin de respecter les statuts et le calendrier de la Fédération.

Le nouveau Conseil d'administration se compose de :

- Michel SALVANT, Président
- Thierry JAKUBCZAK, Vice Président
- Sylvie BOURSIER, Secrétaire
- Nathalie HERMIER, Trésorière
- André SOLA, Claude GIGNON, Jacky VENISSE, Yves CHRISTALIN, Didier BOURSIER, Membres

Le montant des cotisations 2021 reste inchangé :

- 32 euros pour un licencié individuel,
- 50 euros pour un couple licencié,
- 15 euros pour un licencié d'un autre club,
- 15 euros (gratuit avec le pass'sport oise) pour un jeune de moins de 18 ans

L'association comptait en 2020 41 membres, dont 3 jeunes de moins de 15 ans et 6 féminines.

Malheureusement la Fédération a supprimé toutes compétitions pour cause de pandémie. Par chance nous avons été autorisés à pratiquer sur le boulodrome en respectant les plans sanitaires successifs.

7 concours sont programmés en 2021, si la COVID le permet.

- Un concours réservé aux plus de 55 ans le jeudi 8 avril.
- Une triplète le dimanche 25 avril.



- Une doublette propagande (1 licencié + 1 non licencié) le dimanche 4 juillet.
- Une doublette mixte + une doublette propagande en parallèle le samedi 24 juillet.
- Une doublette propagande le samedi 7 août.
- Une doublette promotion le dimanche 12 septembre.
- Un concours réservé aux plus de 55 ans le jeudi 16 septembre.

Trois équipes ont d'ores et déjà été inscrites en Coupe de France, Championnat par équipes Seniors et championnats par équipes Vétérans.

Les animations gâteaux, concours internes et barbecues seront reconduits dans la mesure du possible.

Nous espérons poursuivre les nombreux aménagements prévus (bureau, terrains, peintures) dès le printemps et surtout la pratique de notre activité socialement indispensable. Dans l'attente d'une actualité plus réjouissante, nous souhaitons à tous beaucoup de courage et une santé préservée.

N'hésitez pas à nous contacter, quelques parties amicales vous permettront de juger de l'ambiance du club avant de vous engager.

Michel SALVANT, Président

///Contact :
amicale.boulistenoillaise@laposte.net
Tél. : 06 17 61 19 34

Site : <http://crossroadsmusique.wixsite.com/a-boul-noillaise-60>





PHOTO DES 61 JEUNES SAPEURS-POMPIERS
En présence de : Monsieur le Contrôleur Luc CORACK, Directeur Départemental du SDIS 40
Le Chef de centre - Une partie des formateurs (photo prise avant la crise sanitaire)

LES SAPEURS-POMPIERS DE L'OISE

Une sollicitation renforcée durant la crise sanitaire

Ils ont été particulièrement sollicités durant la crise sanitaire liée au COVID 19.

Avec la mise en service au centre de secours de Noailles, d'un véhicule de secours à victime spécifique pour prendre en charge les patients présentant des symptômes liés à la COVID, la sollicitation des Sapeurs-pompiers de notre caserne a été particulièrement importante.

Riche d'un effectif de 61 jeunes de 13 à 17 ans, l'école des Jeunes Sapeurs-pompiers de Noailles demeure pour la troisième année consécutive, la plus importante section du Département de l'Oise

Véritable vivier dans le cadre du recrutement de Sapeurs-pompiers volontaires. Elle permet d'assurer la pérennité de notre service de secours basé essentiellement sur le volontariat. Bien que la COVID 19 ait engendré une sollicitation opérationnelle plus que soutenue, nos formateurs JSP ont redoublé d'efforts et d'ingéniosité au cours de cette période, pour maintenir le potentiel des connaissances des Jeunes Sapeurs-pompiers.

En effet, sachant que les JSP n'étaient plus autorisés pour raisons sanitaires, à pénétrer dans l'enceinte du centre de secours, chaque Jeune Sapeur-pompier recevait toutes les semaines un programme rigoureux à étudier, suivi de contrôles de connaissances.

En complément, des séances de sport au

combien nécessaires étaient imposées au JSP, pour maintenir leur forme physique.

Le samedi 27 juin, nous étions de nouveau autorisés à accueillir nos JSP au sein de notre caserne.

Nous nous sommes empressés de contrôler leur niveau de connaissance théorique ainsi que leur aptitude physique.

En parallèle et toujours dans la période rouge de la COVID, une grande campagne de recrutement via les réseaux sociaux a été lancée par le biais des Mairies, des établissements scolaires et des grandes surfaces

Pour nous permettre de sélectionner de nouvelles recrues, nous avons procédé à la mise en œuvre de tests de recrutement.

Ainsi, plus de 35 jeunes se sont affrontés dans l'objectif d'être retenu pour entrer dans notre prestigieuse école dont la renommée n'est plus à prouver.

Enfin, pour rattraper les séances pratiques qui n'ont pu être réalisées, la formation des JSP s'est poursuivie tout l'été hormis, les quinze premiers jours du mois d'août.

Cet investissement hors normes des formateurs, qui se sont donnés comme objectif de présenter dans des conditions optimales les JSP aux examens qui ont été décalés à fin octobre.

Cette organisation exceptionnelle avec des moyens considérables ont permis notamment, à nos 11 JSP de quatrième année de passer en toute sérénité et avec succès, leur Brevet de JSP, clôturant ainsi la fin de leur scolarité et

leur ouvrant la grande porte d'intégration au sein du Corps Départemental des Sapeurs-pompiers de l'Oise.

Durant la crise de la COVID 19, la section des Jeunes Sapeurs-pompiers de Noailles n'a pas baissé la garde, elle s'est simplement réorganisée face aux contraintes sanitaires pour maintenir notre école au niveau d'excellence.

Le Caporal Thomas GOUERY,
Président de l'École des JSP

RECRUTEMENTS

L'école va commencer les recrutements pour la rentrée de septembre 2021.

Les candidatures sont à transmettre à :

Monsieur le Président des JSP
Centre de secours des Sapeurs-pompiers
179 rue de Paris Fontaine
60430 NOAILLES

Pour tout renseignement :

Caporal Pierre GOUERY
Secrétaire général des JSP
06 82 74 45 37

Les premiers tests de sélection se dérouleront au mois d'avril

ASSOCIATION LES P'TITS PETONS



S'éveiller à tout !

Des assistantes maternelles agréées, par passion de leur métier, se sont regroupées en association pour offrir à chaque enfant accueilli un endroit où s'éveiller à tout.

Dans un lieu adapté pour eux, petits et grands peuvent profiter pleinement de nombreux ateliers.

Activités créatives, spectacles, sorties, jeux libres, motricité, tout est fait pour aider chaque enfant à jouer, découvrir, partager et ainsi peut-être se préparer doucement à son entrée à l'école.

Vous êtes assistante maternelle

Rejoignez-nous et venez offrir votre savoir-faire et vos idées, dans le même but commun, aider l'enfant à s'épanouir.

Nos ateliers sont ouverts tous les lundis, mardis et vendredis matin de 9h à 11h30.



Vous êtes parents

Vous recherchez une assistante maternelle agréée. N'hésitez pas à nous contacter.

Nous serions ravis de vous orienter vers des assistantes maternelles disponibles.

Emmanuelle BOILLON, Présidente



/// LES P'TITS PETONS :

06 84 07 67 62

emmanuelle.boillon@orange.fr

Facebook : P'titspetonsnoailles

JUDO CLUB DE NOAILLES

Le judo, un sport qui déconfiné l'esprit

Comme tous les sports d'intérieur, nous avons pu reprendre notre activité avant les vacances de Noël pour les enfants et jeunes...et nous avons dû arrêter les cours à la mi-janvier 2021. Cette reprise a été l'occasion de constater l'appétence des jeunes adhérents du club pour retourner sur les tatamis, malgré les contraintes auxquelles il faut s'adapter, à commencer par des distanciations entre judokas et des exercices à pratiquer en solo. La très grande majorité des jeunes du club a répondu présent !

Dans cette période de crise, nous constatons chaque jour que les défis de la société sont nombreux : augmentation de la violence, difficulté à promouvoir l'égalité des sexes, incivilités, etc. Dans ce contexte, les valeurs et l'éthique du judo sont précieuses, sans compter l'apprentissage permanent du contrôle de soi. Mais il ne faut pas se le cacher non plus : la période fait qu'on a vraiment besoin de trouver certaines échappatoires aux diminutions de libertés que tout un chacun vit. Et pouvoir pratiquer un sport qui défoule fait tellement de bien !



Cours de début janvier de nos baby-judokas : les bonhommes en mousse ne font pas les malins

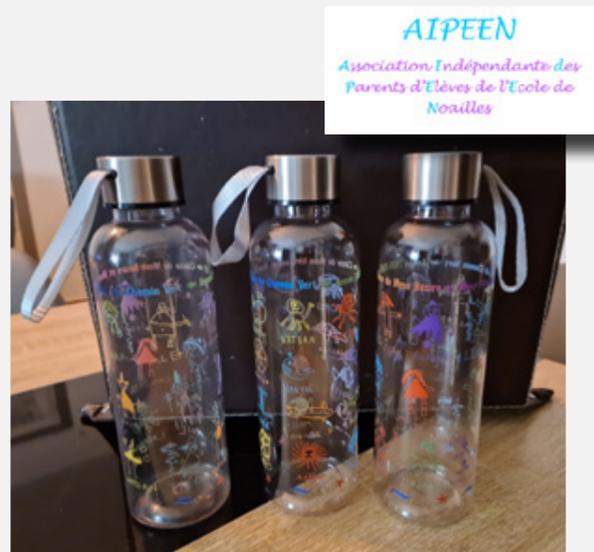
L'équipe du Judo Club de Noailles et ses professeurs Nathalie et Hubert continueront donc à promouvoir le judo, qui est pour beaucoup de ses membres un peu plus qu'un sport « non essentiel ». Evidemment, toujours dans le respect des mesures sanitaires et restrictions en vigueur.

Franck ARQUINET, Président

AIPEEN

Achat de masques

L'association AIPEEN a organisé l'achat de masques barrières juniors en tissus (AFNOR SPEC S76) en pharmacie. Ceux-ci ont été floqués avec le nom de l'association et distribués gracieusement à l'ensemble des élèves de primaire scolarisés à l'école du Chemin Vert.



Vente de bouteilles gourde

L'association a organisé également la vente de bouteilles tritan (gourde), sur lesquelles ont été imprimés le dessin et le prénom des enfants scolarisés par classe à l'école du Chemin Vert. Celles-ci ont été distribuées par les enseignantes. Cette vente a eu un grand succès et nous remercions encore les parents d'avoir contribué à ce projet.

Mickaël AUBERT,
Secrétaire AIPEEN

IMPRESSIONS PLURIELLES



QUOI ?

Nous vous proposons de créer des réalisations artistiques sur le thème « TISSER DES LIENS ». Toutes les techniques sont autorisées : peinture, gravure, textile, sculpture... et la création de textes poétiques bienvenue.

OÙ ?

Selon la technique et le support, les œuvres seront reproduites sur bâches ou imprimées et plastifiées (poèmes) en format 40x60 et exposées à ciel ouvert sur la place et chemin de Boncourt et sur le sentier du Larris à Noailles.(60430) Les œuvres exposées à ciel ouvert seront émaillées d'écrits, de poèmes, de phrases, de mots, le but étant d'étonner, de surprendre, de partager, de tisser des liens entre créateurs et promeneurs. Durant l'été, des lectures itinérantes le long du parcours et des moments musicaux seront programmés.

Les sculptures, œuvres textiles seront installées dans la salle d'exposition de l'hôtel de ville. Dans l'atelier d'arts de Boncourt se tiendra une exposition permanente de créations d'artistes qui ont travaillé avec Brigitte Dusserre - Bresson. Des ateliers d'initiation aux techniques d'impression, à la céramique, à la teinture à l'indigo et à la technique du cyanotype seront proposés pendant cette période estivale.

QUI ?

Tout créateur quelle que soit sa technique de travail artistique. Tout écrivain, poète.

COMMENT ?

Il vous suffira dans un premier temps de nous faire parvenir une photo de votre création ainsi que le document ci-dessous à retourner par mail. Les artistes dont les œuvres auront été retenues par les membres de l'association IMPRESSIONS PLURIELLES seront alors prévenus de leur sélection. Un document d'inscription sera alors fourni comportant les détails de votre participation. L'inscription à l'association IMPRESSIONS PLURIELLES d'un montant de 20€ sera demandée pour participer aux frais de diffusion et d'organisation de cette manifestation.

QUAND ?

Vous avez jusqu'au 31 mars pour nous faire parvenir votre proposition. Vous recevrez la confirmation de votre sélection le 8 avril par mail ainsi que les détails de la programmation, lieu et dates d'exposition qui se tiendront à partir de début mai.

///Contact :
Brigitte Dusserre-Bresson, Présidente
Tél : 06 21 03 19 21
Mail : b.dusserrebresson@gmail.com

IMPRESSIONS PLURIELLES

Brigitte DUSSERRE-BRESSON - b.dusserrebresson@gmail.com • Dominique GOGENDEAU - d.gogendeau@laposte.net

NOM Prénom _____

Adresse postale _____

Adresse mail _____ Tél : _____

Description de l'œuvre : titre _____

Technique utilisée, matériaux _____



THELLE EMPLOIS

L'Association Intermédiaire en quelques mots :

THELLE EMPLOIS est une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE). C'est une association à but non lucratif régie par la loi 1901. Elle a été créée en 1992 et a pour rôle de lutter contre l'exclusion des personnes en difficultés, sociales et professionnelles, en leur permettant de travailler occasionnellement pour le compte d'utilisateurs tels que les particuliers, les collectivités et les entreprises. Elle assure également l'accueil, le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires afin de les mener vers l'emploi durable.



Agence Noailles

5 rue de Calais
60430 Noailles
Tél. : 03 44 03 20 62
thelle-emploi@wanadoo.fr
Thelle Emplois

Nous sommes à la recherche de personnel pour :

Le service aux particuliers dans le cadre des emplois familiaux :

- le ménage et le repassage
- la garde d'enfants de plus de 3 ans
- le petit bricolage
- la manutention (déménagement)
- le jardinage

Le service aux collectivités ou aux entreprises :

- le nettoyage
- peinture et rénovation intérieures
- la manutention
- espaces verts
- service cantine
- distribution

Si vous êtes intéressés merci de nous faire parvenir vos CV ou de passer en agence :

	Horaires	Matin	Horaires	Après-midi
LUNDI	8h-12h	Syndicat d'initiatives Neuilly-en-Thelle	13h30- 17h30	Syndicat d'initiatives Neuilly-en-Thelle
MARDI	9h-12h	Mairie d'Ully-St-Georges		
MERCREDI	8h-12h	Syndicat d'initiatives Neuilly-en-Thelle	13h30- 17h30	Syndicat d'initiatives Neuilly-en-Thelle
JEUDI	9h-12h	Mairie de Précy-sur-Oise	14h-18h	Mairie de Cires-Les-Mello
VENDREDI	9h-12h	Mairie du Mesnil-en-Thelle		

Vaccins Covid – Se faire vacciner

Janvier 2021



Comment se passe la vaccination ?



Où se faire vacciner ?

Vous pouvez vous faire vacciner dans un centre de vaccination ou par une équipe mobile.

Pour vous inscrire dans le centre de vaccination près de chez vous :

- par téléphone : 0 800 009 110 (appel gratuit)
- sur Internet : www.sante.fr
- vous pouvez vous renseigner auprès du médecin, pharmacien, de la mairie.

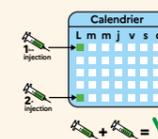


Avant le vaccin

Au moment du rendez-vous pour le vaccin, le professionnel va vérifier que le vaccin est bien recommandé pour vous.



Il répondra à vos questions et vous demandera si vous êtes d'accord pour vous faire vacciner : vous êtes libre d'accepter ou de refuser.



Le vaccin

Pour être protégé, il faut 2 injections à quelques semaines de distance.



En pratique

Le vaccin est gratuit pour tous.

Gardez le document avec le nom du vaccin (pour avoir 2 injections du même vaccin).



Prenez votre carte Vitale. Si vous n'en avez pas, vous pourrez quand même être vacciné.



Après le vaccin

Il y a très peu d'effets liés au vaccin. Pendant 1 ou 2 jours, on peut ressentir : douleur dans le bras, à la tête, ou de la fièvre.



Des questions ?
Demandez à un professionnel de santé, un travailleur social, votre mairie

OU SUR [VACCINATION INFO SERVICE.FR](http://VACCINATION.INFOSERVICE.FR)



Pour se faire vacciner :
0 800 009 110
(appel gratuit)

OU SUR Santé.fr

Ma mairie 
en poche.

NOUVEAU

Votre ville vous informe en
temps réel !



Recevez alertes et infos municipales
directement sur votre smartphone

A télécharger gratuitement sur votre smartphone :

